

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Patrick MENNUCCI - Jérôme ORGEAS - Roland POVINELLI - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 009-374/11/BC

■ Attribution d'une subvention à Marseille Métropole Initiative et approbation d'une convention.

DDEAIAG 11/6451/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le tissu économique de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est composé majoritairement de petites et moyennes entreprises. Le taux de création et de reprise d'entreprises, mais également le taux de disparition, sont parmi les plus élevés de France. Les causes de fragilité des créations et reprises sont multiples : sous capitalisation, isolement, manque de conseils, d'accompagnement, de formation et mauvaise évaluation des risques et des délais.

Le Centre de Promotion de l'Emploi par la Micro entreprise (CPEM) a changé de dénomination sociale et s'appelle, depuis le 2 mai 2011, Marseille Métropole Initiative.

Marseille Métropole Initiative est une association spécialisée dans le micro-crédit à destination des créateurs (création et reprise). Marseille Métropole Initiative, initialement créé sur la commune de Marseille, a étendu en 2000 son périmètre au territoire communautaire (hors La Ciotat). Son action est de

déceler et de favoriser l'initiative de création ou de reprise d'une petite entreprise et d'apporter au créateur un soutien par le conseil délivré par un chargé d'affaires et par l'action d'une aide financière sans garantie ni intérêt ; un accompagnement technique d'experts missionnés, un parrainage adapté d'un professionnel bénévole et un suivi technique.

80 % des créateurs accompagnés sont des demandeurs d'emplois. Les contacts avec les candidats à la création sont réalisés via un accueil téléphonique permettant de les orienter et de les renseigner plus efficacement (depuis septembre 2007) et lors des permanences bimensuelles tenues dans toutes les communes de MPM hors La Ciotat, dans les Maisons de l'Emploi d'Allauch, de Cassis, de Carry-le-Rouet, de Saint-Victoret et à la Chambre de Commerce, à la Chambre des Métiers, à la Cité des Métiers pour Marseille.

En 2010, le nombre de projets aidés (153 contre 151, en 2009) et le montant de l'enveloppe de prêts d'honneur (1.156.000 euros contre 1.129.314 euros) sont restés stables.

Le taux de couplage du prêt d'honneur avec un prêt bancaire est de 90 % en 2010. Le montant des prêts bancaires associés était de 4.534.740 euros, soit un effet de levier de près de 4. Les entreprises qui ont obtenu un cofinancement bancaire, par l'intermédiaire de Marseille Métropole Initiative, ont un taux de pérennité supérieur de 20 points à la moyenne nationale.

En outre, Marseille Métropole Initiative permet aux créateurs d'accéder à d'autres dispositifs de prêts à taux zéro : le dispositif Nacre, financement Etat et Caisse des Dépôts, et les prêts régional à la création ou à la transmission d'entreprise (PRCE/PRTE).

En 2010, 93 entreprises contre 59 en 2009, ont été soutenues par un prêt Nacre, pour un montant global de 883.150 euros contre 452.956 euros en 2009, soit presque un doublement..

Au total, en 2010, Marseille Métropole Initiative a accueilli 944 candidats, 205 projets ont été préparés et présentés en comité d'Agrément, 172 entreprises (*dont la plupart font l'objet d'au moins 2 dispositifs*) ont été soutenues et 295 emplois créés.

L'effectif de Marseille Métropole Initiative s'élève à neuf collaborateurs soit quatre collaborateurs en moins.

Les perspectives 2011, sont de consolider le fonds de prêt d'honneur avec 155 projets. Outre 105 projets de création Marseille Métropole Initiative renforcera son action de prêt auprès de repreneurs de fonds de commerces dont les activités artisanales (objectif : 40 contre 35 reprises), et pour les entreprises ayant au moins 1 an d'activité (objectif : 10 « prêts d'honneur de croissance »)

Marseille Métropole Initiative confortera les relations avec les organismes financiers (maintenir un taux de couplage de plus de 90 % et un effet levier supérieur à 4), renforcera le dispositif Nacre et poursuivra les actions de suivi auprès d'environ 300 chefs d'entreprises.

Le budget prévisionnel de fonctionnement, pour 2011 est stable à 982.514 euros contre 985.741 euros en 2010. Si l'on retire les charges exceptionnelles, dues au contentieux avec l'Union Européenne dans le cadre du Capital Local Marseille, le budget s'élève à 706.514 euros, soit une diminution de 2 % par rapport à 2009.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

471.415 euros : Charges de personnel

Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Juillet 2011

86.839 euros : Mise à Disposition (locaux et frais d'affranchissement – avantages en nature) Ville de Marseille
83.800 euros : Autres services extérieurs
47.060 euros : Services extérieurs
17.400 euros : Achats, fournitures

276.000 euros : Charges exceptionnelles/contentieux avec l'UE

La part des charges de personnel s'élève à 67 % du budget hors charges exceptionnelles, augmentant légèrement par rapport à 2009 (65 %).

Les recettes sollicitées sont constituées par :

350.000 euros : Ville de Marseille
108.000 euros : Dispositif Nacre (dispositif Etat avec la Caisse des Dépôts)
86.839 euros : Mise à Disposition (avantages en nature) Ville de Marseille
85.000 euros : Région Paca
31.675 euros : Cotisations et entreprises
30.000 euros : MPM
15.000 euros : Département des Bouches-du-Rhône
276.000 euros : Convention Caisse des Dépôts/Ville/Produits exceptionnels

Le budget prévisionnel ne comporte aucune participation des fonds structurels de l'UE.

Il est proposé au Bureau de la Communauté de participer, au titre de l'année 2011 au fonctionnement de Marseille Métropole Initiative, pour un montant de 30.000 euros, soit une augmentation de 36,36 %. Les modalités de versement sont définies dans la convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau et au Président.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création d'entreprises par un dispositif de soutien efficace sur le territoire de Marseille Provence Métropole par une action permettant de déceler et de favoriser l'initiative de création ou de reprise d'une petite entreprise et d'apporter au créateur un soutien par le conseil délivré par un chargé d'affaires et par l'action d'une aide financière sans garantie ni intérêt ; un accompagnement technique d'experts missionnés, un parrainage adapté d'un professionnel bénévole et un suivi technique.

Après en avoir délibéré :

Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Juillet 2011

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 30.000 euros à l'association Marseille Métropole Initiative.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec Marseille Métropole Initiative.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Article 65 – article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI